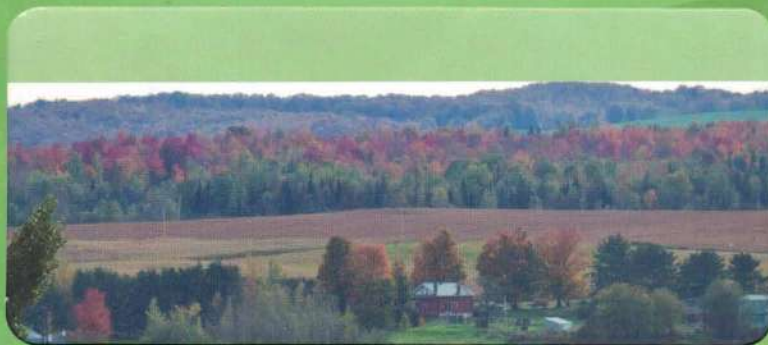


Expert en environnement forestier



Plan

**d'aménagement
forestier**



**GROUPEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF
ST-FRANÇOIS**

345, Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 3A7

Tél. : 819 845-3266

Télééc. : 819 845-5535

kdube@gfstfrancois.qc.ca

www.gfstfrancois.qc.ca

Expert en environnement forestier



Engagé

dans une foresterie écologique et humaine

Les produits du bois sont omniprésents dans notre vie. Chaque jour, 8 millions de mètres cubes de bois sont récoltés dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme. Il est possible de répondre à cette demande en bois tout en garantissant la pérennité de la ressource forestière. Des interventions sylvicoles bien planifiées permettent de gérer sainement la forêt et d'assurer le développement durable de cette ressource. Le Groupement forestier coopératif St-François intègre dans toutes ses interventions les principes de gestion durable qui visent l'augmentation de la productivité et le maintien de la diversité écologique des forêts.



GROUPEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF
ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 3A7

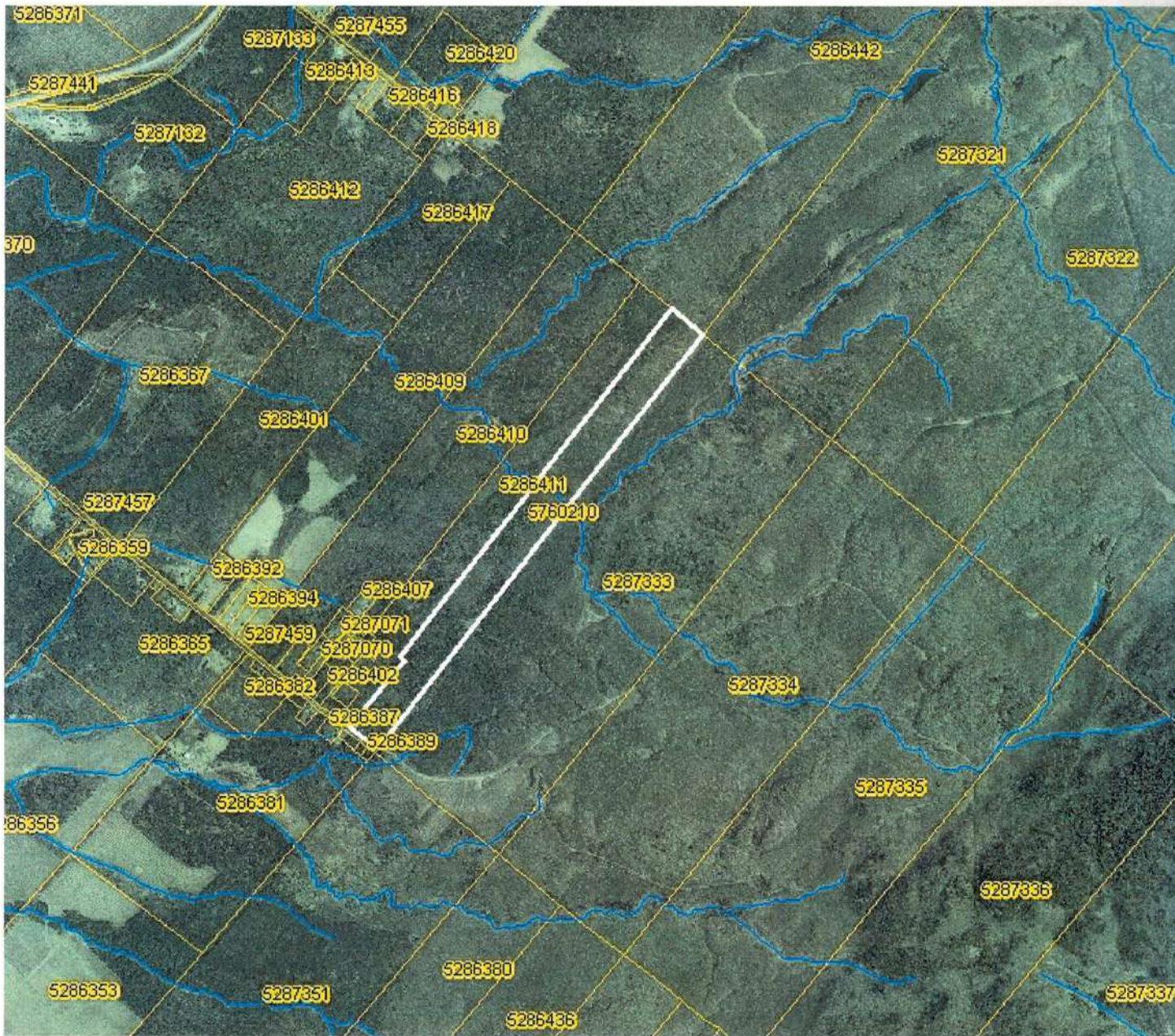
Tél. : 819 845-3266

Télé. : 819 845-5535

kdube@gfstfrancois.qc.ca

www.gfstfrancois.qc.ca





Conservez ici tous les documents relatifs aux travaux d'aménagement forestier réalisés sur votre propriété.

Table de conversion

1 hectare	= 2,471 acres
	= 10 000 m ²
1 acre	= 0,405 hectare
1 m ³ solide	= 1,6 m ³ apparent
1 m ³ apparent	= 0,276 corde
1 corde	= 3,625 m ³ apparents
	= 128 pied ³
1 corde 8 pi.	= 1,75 corde 4 pi.
1 000 pmp	= 2,3 cordes 4 pi.
1 tonne	= 2 000 lbs
1 tonne métrique	= 2 200 lbs

Symboles

Acre	ac
Arpent	arp
Corde	cd
Hectare	ha
Kilomètre	km
Mille	mi
Mètre	m
Mètre carré	m ²
Mètre cube	m ³
Mètre cube apparent	m ³ ap
Mètre cube solide	m ³ sc
Pied mesure de planche	pmp



Groupement forestier coopératif St-François

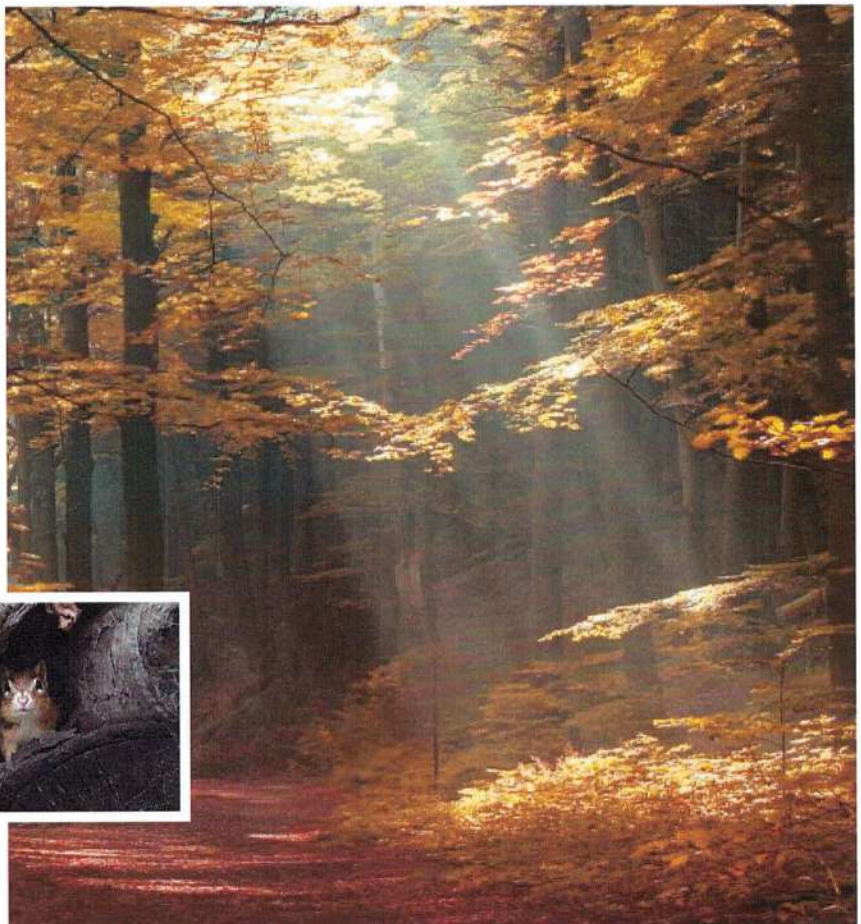
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom: [REDACTED]

Adresse: [REDACTED]

Représentant autorisé: [REDACTED]

Tél: [REDACTED]

Numéro de Producteur forestier: [REDACTED]

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	Mélangé sur station humide <i>Densité* : C Hauteur (m):13 / Âge:40</i>	0.8 ha	Frêne noir Orme d'Amérique	Sapin Bouleau jaune	Érable rouge

Le site est généralement humide.
Régénération de gaulis résineux par secteurs.

Traitement suggéré :

002	Érabillère rouge à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m):11 / Âge30/ 5</i>	1.0 ha	Érable rouge Sapin	Bouleau jaune Hêtre	Cerisier tardif
-----	---	--------	-----------------------	------------------------	-----------------

Le peuplement a déjà subi une vieille coupe partielle.
Régénération de gaulis mixte.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

003	Résineux avec érable rouge <i>Densité* : A Hauteur (m):13 / Âge30/ 5</i>	3.4 ha	Sapin Bouleau jaune	Érable rouge Tremble	Pruche
-----	--	--------	------------------------	-------------------------	--------

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle par secteurs.

Un petit secteur au Sud, près d'une coulée humide, a subi une coupe plus forte et est donc moins dense, régénération résineuse abondante dans ce secteur.

Le secteur Sud a une proportion plus élevée de pruche alors que le secteur Nord a une proportion plus élevée de sapins matures.

Régénération de gaulis de résineux en général.

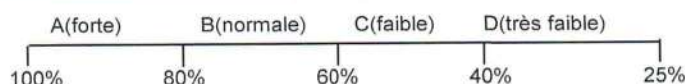
Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

Bénéfice escompté : La récolte des arbres matures permet d'obtenir des revenus supplémentaires qui autrement seront perdus.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	Mélangé sur station humide <i>Densité* : C Hauteur (m):13 / Âge:40</i>	0.6 ha	Sapin Orme d'Amérique	Frêne noir	Bouleau jaune

Le site est généralement humide.

Traitement suggéré :

005	Dénué humide <i>Densité* : Hauteur (m): / Âge:</i>	0.7 ha			
-----	--	--------	--	--	--

Le secteur Sud est un résineux avec érable rouge sur sol humide alors que le secteur Nord est un résineux en régénération. L'humidité excessive de ce site n'offre pas de conditions intéressantes pour rentabiliser des travaux d'aménagement.

Traitement suggéré :

Bénéfice escompté : La protection de ce milieu humide, un site plus fragile, augmentera la biodiversité sur la propriété.

006	Érablière rouge <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge 20/4</i>	2.7 ha	Érable rouge Érable à sucre	Bouleau jaune Sapin	Cerisier tardif
-----	---	--------	--------------------------------	------------------------	-----------------

Une coupe d'éclaircie précommerciale a été réalisée afin de diminuer la densité globale de tiges dans le peuplement et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles.

L'érable rouge dans ce peuplement est issu en général de rejets de souches.

Régénération de gaulis de feuillus, présence de quelques sapins matures en bordure du #7.

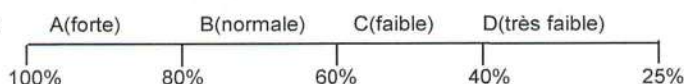
Les tiges ont encore un petit diamètre, il faudrait attendre encore 5 à 10 ans avant d'effectuer une première coupe d'éclaircie dans ce peuplement.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné 2025)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 35% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
007	Sapinière <i>Densité* : A Hauteur (m):11 / Âge 20/ 4</i>	0.7 ha	Sapin Cerisier tardif	Érable rouge Hêtre Pruche

Ce peuplement est très bien régénéré en résineux de qualité.
Présence de sapins matures.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

008	Érablière rouge à peuplier <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge 20/ 5</i>	1.4 ha	Érable rouge Bouleau jaune	Tremble Érable à sucre Sapin
-----	---	--------	-------------------------------	------------------------------------

Le secteur Sud a une proportion plus élevée de sapins matures, le tremble est mature et est bien régénéré en gaulis mixte. Le secteur Nord est plus vieux, a déjà subi une coupe partielle et les sapins et le trembles matures sont plus éparées. Bien régénéré en gaulis mixte également. Volume intéressant à récolter.

Traitement suggéré :

La récolte des arbres malades et matures est suggérée.

Bénéfice escompté : La récolte des arbres matures permet d'obtenir des revenus supplémentaires qui autrement seront perdus.

009	Érablière rouge à peuplier <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge 20/ 4</i>	0.5 ha	Érable rouge Bouleau jaune	Peuplier à grandes dents Sapin Tremble
-----	---	--------	-------------------------------	--

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle par secteurs. Régénération de gaulis feuillus. Quelques peupliers à récolter, pas très urgent.

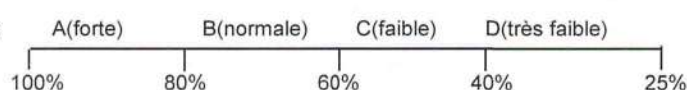
Traitement suggéré :

COUPE D'AMÉLIORATION

Cette coupe a pour but de récolter les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Ce traitement prépare progressivement cette forêt à des interventions de jardinage dans le futur. L'intensité de la récolte se situe entre 20 et 40% du volume.

Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
010	Érablière <i>Densité* : B Hauteur (m):11 / Âge30/ 7</i>	0.4 ha	Érable à sucre Frêne d'Amérique	Sapin Bouleau gris	Érable rouge

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle.
Régénération de gaulis de feuillus
Quelques tiges d'érable à sucre cassées ou dépérissantes, faible volume à récupérer.

Traitement suggéré :

La récolte de façon modérée, des arbres cancrés, malades ou en voie de dépérissement est suggérée. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

011	Peupleraie <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge20/ 5</i>	0.8 ha	Tremble Hêtre	Bouleau jaune Sapin	Érable rouge
-----	--	--------	------------------	------------------------	--------------

Le sous-étage du peuplement est constitué de jeune feuillus de qualité.
Le peuplier est soit mature ou de mauvaise qualité et donc à récupérer totalement.
Quelques sapins matures éparses également.

Traitement suggéré :

COUPE D'AMÉLIORATION

Cette coupe a pour but de récolter les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Ce traitement prépare progressivement cette forêt à des interventions de jardinage dans le futur. L'intensité de la récolte se situe entre 20 et 40% du volume.
Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

012	Érablière rouge à bouleau jaune <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge20/ 4</i>	3.3 ha	Érable rouge Cerisier tardif	Bouleau jaune Peuplier à grandes dents	Érable à sucre
-----	---	--------	---------------------------------	---	----------------

Une coupe d'éclaircie précommerciale a été réalisée afin de diminuer la densité globale de tiges dans le peuplement et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles.
Jeune peuplement de qualité, régénération de gaulis de feuillus de qualité.
Proportion assez élevée de bouleau jaune.
La densité est à la limite de ce qui est recommandé pour une coupe d'éclaircie.

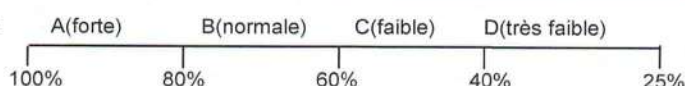
Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 35% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent une augmentation de la productivité de la forêt en stimulant la croissance des tiges résiduelles.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
013	Érablière rouge <i>Densité* : B Hauteur (m):11 / Âge30/ 5</i>	1.8 ha	Érable rouge Frêne d'Amérique	Érable à sucre Hêtre	Bouleau jaune

La densité des tiges est très irrégulière, une coupe forte a été réalisée au centre du peuplement.

Régénération de gaulis de feuillu et de résineux par secteurs.

Présence de quelques frênes ultra-mature.

Les caractéristiques du peuplement n'étant pas homogènes sur toute sa superficie, il est possible que celui-ci soit traité en partie seulement.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (subventionné)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 25 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

014	Érablière rouge résineuse <i>Densité* : B Hauteur (m):11 / Âge30/ 5</i>	0.7 ha	Érable rouge Érable à sucre	Sapin Tremble	Bouleau jaune
-----	---	--------	--------------------------------	------------------	---------------

Le site est généralement humide, se situant en bas de pente.

Un ruisseau traverse ce peuplement.

Présence de chablis léger, présence de quelques sapins matures éparses.

Traitement suggéré :

La récolte des arbres malades et matures est suggérée.

015	Feuillu tolérant <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge20/ 4</i>	1.1 ha	Bouleau jaune Cerisier tardif	Érable à sucre Érable rouge	Frêne d'Amérique
-----	--	--------	----------------------------------	--------------------------------	------------------

Une coupe d'éclaircie précommerciale a été réalisée afin de diminuer la densité globale de tiges dans le peuplement et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles.

Jeune peuplement de qualité.

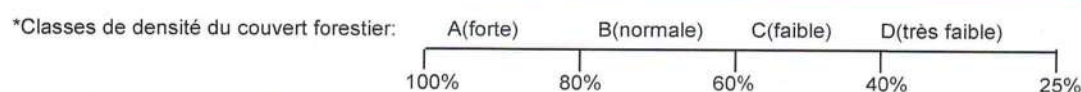
Régénération de gaulis de feuillus.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 35% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent une augmentation de la productivité de la forêt en stimulant la croissance des tiges résiduelles.



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
016	Sapinière <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge 20/ 4</i>	0.3 ha	Sapin Érable à sucre	Cerisier tardif Bouleau à papier	Érable rouge

Ce peuplement est très bien régénéré en résineux de qualité.
Présence de quelques sapins matures et de jeunes bois franc également.

Traitement suggéré :

ECLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

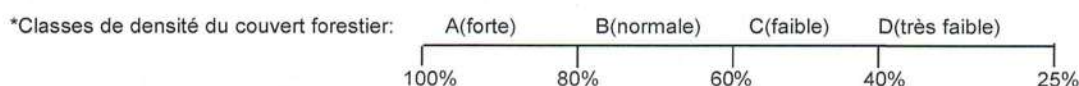
017	Érablière <i>Densité* : A Hauteur (m):11 / Âge 30/ 5</i>	1.7 ha	Érable à sucre Cerisier tardif	Érable rouge Bouleau jaune	Frêne d'Amérique
-----	--	---------------	-----------------------------------	-------------------------------	------------------

Le peuplement a déjà subi une vieille coupe partielle.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (subventionné)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 25 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.



5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
002	Érablière rouge à feuillus tolérants	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2016	1.0	2
003	Résineux avec érable rouge	Éclaircie commerciale résineux	2016	2.5	1
006	Érablière rouge	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2025	2.5	3
007	Sapinière	Éclaircie commerciale résineux	2016	0.5	1
008	Érablière rouge à peuplier	Coupe sanitaire	2016	1.0	1
009	Érablière rouge à peuplier	Coupe d'amélioration	2020	0.5	2
010	Érablière	Coupe sanitaire	2016	0.4	1
011	Peupleraie	Coupe d'amélioration	2016	0.8	1
012	Érablière rouge à bouleau jaune	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2020	3.0	2
013	Érablière rouge	Coupe jardinatoire dans du feuillus d'ombre	2016	1.0	2
014	Érablière rouge résineuse	Coupe sanitaire	2016	0.5	1
015	Feuillu tolérant	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2016	1.0	2
016	Sapinière	Éclaircie commerciale résineux	2016	0.3	1
017	Érablière	Coupe jardinatoire dans du feuillus d'ombre	2016	1.5	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1.Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements :** Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale :** Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale :** Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché :** Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil :** Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à _____
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.

Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

Date

2016-06-08

Plan d'aménagement préparé par

technicien forestier

Date

01/06/2016



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Stoke	Stoke	11	5760210,	B: blanc

Numéro de statut de producteur du vendeur: _____

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 820-2818, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512 , (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fsccanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905, • *Arbre plus*

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretprivee.ca>,



Annexe 2 - Données techniques et forestières

<div style="background-color: black; width: 100%; height: 15px; margin-bottom: 5px;"></div> Resp: <div style="background-color: black; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div>	Propriété no.01 Stoke Rang:11 Premier lot:5760210	<u>Photo</u> 2013
--	--	----------------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
001	FhR	C 13 40	FRN/SAB/ERR/ ORA/BOJ/	0.8	12	%	%	%				
002	EoFt	A 11 17 30/ 50	ERR/BOJ/CET/S AB/HEG/	1	24	%	%	%	CEFTM	2016	1.0	2
003	REo	A 13 17 30/ 50	SAB/ERR/PRU/B OJ/PET/	3.4	33	%	%	%	CERM	2016	2.5	1
004	RFh	C 13 40	SAB/FRN/BOJ/O RA/ /	0.6	10	%	%	%				
005	DH		/ / / / /	0.7	0	%	%	%				
006	Eo	B 9 13 20/ 40	ERR/BOJ/CET/E RS/SAB/	2.7	21	%	%	%	CEFTM	2025	2.5	3
007	SS	A 11 15 20/ 40	SAB/ERR/PRU/ CET/HEG/	0.7	30	%	%	%	CERM	2016	0.5	1
008	EoPe	B 9 19 20/ 50	ERR/PET/SAB/B OJ/ERS/	1.4	22	%	%	%	CSAN	2016	1.0	1
009	EoPe	A 9 15 20/ 40	ERR/PEG/PET/B OJ/SAB/	0.5	21	%	%	%	CA	2020	0.5	2
010	Er	B 11 17 30/ 70	ERS/SAB/ERR/F RA/BOG/	0.4	28	%	%	%	CSAN	2016	0.4	1
011	Pe1	A 9 19 20/ 50	PET/BOJ/ERR/H EG/SAB/	0.8	22	%	%	%	CA	2016	0.8	1
012	EoBj	A 9 13 20/ 40	ERR/BOJ/ERS/C ET/PEG/	3.3	25	%	%	%	CEFTM	2020	3.0	2
013	Eo	B 11 19 30/ 90	ERR/ERS/BOJ/F RA/HEG/	1.8	24	%	%	%	RJF	2016	1.0	2
014	EoR	B 11 17 30/ 50	ERR/SAB/BOJ/E RS/PET/	0.7	25	%	%	%	CSAN	2016	0.5	1
015	Ft	A 9 15 20/ 40	BOJ/ERS/FRA/C ET/ERR/	1.1	28	%	%	%	CEFTM	2016	1.0	2

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Annexe 2 - Données techniques et forestières

3270 [REDACTED]	Propriété no.01	<u>Photo</u>
Resp: [REDACTED]	Stoke	Rang:11
	Premier lot:5760210	

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
016	SS	A 9 17 20/ 40	SAB/CET/ERR/E RS/BOP/	0.3	28	%	%	%	CERM	2016	0.3	1
017	Er	A 11 19 30/ 90	ERS/ERR/FRA/C ET/BOJ/	1.7	29	%	%	%	RJF	2016	1.5	1

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Expert en environnement forestier



Engagé

dans une foresterie écologique et humaine

Les produits du bois sont omniprésents dans notre vie. Chaque jour, 8 millions de mètres cubes de bois sont récoltés dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme. Il est possible de répondre à cette demande en bois tout en garantissant la pérennité de la ressource forestière. Des interventions sylvicoles bien planifiées permettent de gérer sainement la forêt et d'assurer le développement durable de cette ressource. Le Groupement forestier coopératif St-François intègre dans toutes ses interventions les principes de gestion durable qui visent l'augmentation de la productivité et le maintien de la diversité écologique des forêts.



GROUPEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF
ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 3A7

Tél. : 819 845-3266

Télééc. : 819 845-5535

kdube@gfstfrancois.qc.ca

www.gfstfrancois.qc.ca





PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
Groupement forestier coopératif St-François

05511G1190298

Numéro de production: **00000029999** Nom, prénom: **JOYVAL GUY et GUERDYN LOUISE** No. 4
 Adresse: **395 HÉRICE-Boule** N°champs: **(07)** Code postal: **JIN 81,9**
 Tél. travail: **0319330-9926** Répertoire: **Guy Joyval** Tél.:

1 - IDENTIFICATION
 Région écologique: **2c-7** Terrain: **200**
 Mairie/commune code: **42065** Nom: **Stade**
 Casselle code: **2562** Nom: **Stade**
 Lot no: **5766310**

2 - LOCALISATION
 Code unité d'évaluation: **0647-37-1721**
 Rang code: **11** Nom: **App no: 01**
 No du PAP:

3 - PARCELLE
 No: **4**
 Sup. cat. (ha): **4,5**

4 - PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
 Photo (1): **2013**
 Photo (2):
 Échelle: **1/10000**
 Planche: **21E1200**

5 - MANÈGES FORESTIÈRES

Nom de prescription: **Risq**
 Autre que feuillage:
 Feuilles:
 Auj.:
 Coefficient de distribution total (%): **0**
 Coefficient de biomasse (%): **0**
 Période recommandée:
 Jour, mois, année ou % jours effectifs: **0**
 Hauteur de la repousse (cm): **0**
 Hauteur de la plantation (mètres): **11**
 Hauteur de la biomasse (cm):
 Type ou méthode opération (%): **0**
 Préparation: **3 months**
 Récolt: **4-60 jours avant**
 Versant:
 Précedence: **3 - 11 - 00 em**
 Hauteur à abattre:
 % de bois résineux: **0**
 Coef. vertic (%): **42**
 Type de qualité (%): **0** **5970**
 No. de ligne de qualité (ha): **417**
 Spécifier sylvicult (1/10):
 (7: coupe part)

6 - VOLUMES ET SURFACES TRAVAILÉES

SA	Type	Volume	ST	ST	%
ha	m3/ha	m3/ha	m3/ha	m3/ha	m3/ha
SAAB	447	17	01,2	14,3	9,5
EMR	206	17	34,8	7,3	7
PRU	183	23	57,8	7,7	4,3
BOU	88	49	0,8	1,7	17
HE3	31	23	8	1,3	1
EB3	30	17	3,1	0,7	0
AF	17	23	3,3	0,8	0,5
Totale	0	0	1039	33,8	24,8

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ

Emplois	Quantité	Type	Densité	Emplois
Total:				

8 - TRAVAUX

Nom du traitement	Line	Trav	Trav	Total (5)	Total (3)	Total
		Trav	Trav	Trav	Trav	Trav
Jardinage Résineux maturel	4,500	444,00	911,20	1499,00	4099,50	4099,50
Services techniques - Matériel	1,500	144,00	0,00	256,00	0,00	256,00
Montant total de Travaux Préconisés: 2344,00 4099,50 4003,00						

9 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe de jérôme.
 Ce traitement consiste à couper entre 20 et 35 % du volume total du peuplement et de permettre l'amélioration de celui-ci par la récupération des bois déclassés ou malades dans un peuplement de structure irrégulière. Dans le but de revigorer le peuplement, un soin particulier est apporté au maintien de la diversité des essences et des arbres de tout âge. Aussi, cette coupe favorise la régénération par la création de trouées. Les souches de débouçage ne doivent pas occuper plus de 20 % de la superficie du peuplement. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

Demande de participation financière

Nom, Coordonnées professionnelles et Profession forestier reconnu, coordonnées e (adresse une adresse postale) et tél de la commune de résidence des propriétaires et du forestier, renseignements sur celle-ci pour être contacté après la remise des devis de prestation et de plan de coupe, adresse relative aux demandes à l'Agence forestière départementale pour les plans de participation de ces adhérents à l'Agence forestière départementale pour les plans de coupe et services adaptés à rendre la participation financière possible être acceptée sur base de la contribution.
 Producteur forestier reconnu
 Date: _____ Technicien: Forestier:
 C: Responsable forestier/PL-Franchise Technicien: Extension:
 Préparé par: **Jean François Pequet** Date: **2019-10-17**
 Rester seul la responsabilité et la supervision permanente de:
 Signature Ing. F. **Joyval** Date: _____

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) (démont mandaté(e) et autorisé(e)) à cette fin:
 ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;
 DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;
 M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certifications nécessaires;
 RECONNAÎTRE avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";
 ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;
 ACCEPTÉ les clauses insérées à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant, moi, initiales.
 Signé(e), **Joyval** à **Stuprate**
 par: **Joyval**
 No: **05511G1190298**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCÉPTE, que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence:

DÉCLARE detenu un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires:

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE : La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente « Demande de participation financière »:

ACCÉPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification:

M'ENGAGE, dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur.

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas qu'advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexacts ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'Aide financière en proportion et correspondant à la superficie déduite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce Sabineke à Quinas 2021 par : Sour Saint



RAPPORT D'EXECUTION ET DESIGNATION DU OU DES BENEFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGENCE
Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Groupement forestier coopératif St-François

Numéro de producteur: 000000039999	Nom, prénom: JOYAL GUY et GUERTIN LOUISE	Code postal: JIN 0L9	05511G1190298
Adresse: 895 Hélène-Boulté	Sherbrooke (QC)	Tel.: 819/829-5926	3- PARCELLE
Tel travail: _____	Représentant: Guy Joyal	Tel.: _____	No. 4
Région écologique: 2c-T	Tenure: 200	Code unité d'évaluation: 0847-37-1721	Sup. ou long.: 4.5
Municipalité code: 42005	Nom: Stolke	Rang code: 11	Nom: _____
Cadastre code: 2362	Nom: Stolke	No du PAF: _____	Prop no: 01
Lot no: 5760210			
			4- PHOTO AÉRIENNE ET CARTE
			Photo (1): 2015
			Photo (2): _____
			Échelle: 1/15000
			Feuille: 21E12SO

5- RÉSULTATS ET QUALITÉ DE L'INTERVENTION

Surface tertière résineux (m²/ha) : **12.9**
 Surface tertière feuillus (m²/ha) : **12.4**
 Prélèvement (%): **25**
 Sentier de débarbage (%): **15**
 Blessures aux arbres ou aux plants (%): **2**
 Nombre de semenciers : **0**
 Nombre de tiges dégagées (R)/ha : **0**
 Nombre de tiges dégagées (F)/ha : **0**
 Nb tiges résiduelles / ha (R) : _____
 Nb tiges résiduelles / ha (F) : _____
 Coefficient de distribution total % : **0**
 Largeur des chemins de débarbage : **3**
 Occupation des ardoirs (%): _____
 Nombre de microsites (qté/ha) : _____
 Bassin de sédimentation (O/N) : _____
 Crues vertes % : _____
 Efficacité ou qualité du traitement (%): **95**
 Période de réalisation : **2021-03-18**
 % de la superficie traitée : _____
 Profondeur des fossés : _____
 Largeur de la surface de roulement : _____
 Volume récolté (m³) : **36**
 Nb. de tiges de qualité : _____
 Amélioration de la qualité (o/n) : _____
 Structures résiduelles (o/n): _____
 Travaux réalisés par P- propriétaire
 Procédures réalisées maladie du rond (o/n) : _____
 Respect des bandes de protection : **0**
 Équipement utilisé : **Tracteur**
 Autres : _____



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Spécificité	Code de stock
Total :						0

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

T	Code prod.	Unité	Technique			Exécution			Grand Total					
			Taux	Sous-total	Réd.(%)	Total tech	Bénéf	Taux		Sous-total	Réd (%)	Total exec	Bénéf	
G	7970	0,900	444	399,60	0,00	399,60	A	911	819,90	0,00	819,90	A	1219,50	
G	7902	0,900	168,00	151,20	0,00	151,20	A	0	0,00	0,00	0,00	A	151,20	
G	7900	0,900	4,00	3,60	0,00	3,60	A	0	0,00	0,00	0,00	A	3,60	
G	7930	0,900	17,00	15,30	0,00	15,30	A	0,00	0,00	0,00	0,00	A	15,30	
Montant total de l'aide financière:										569,70			819,90	1389,60

11 - Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription syndicale et demande de participation financière présentée _____
 A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au : _____
 Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$
 Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de **1389,60** \$
 et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____
 L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription syndicale et la demande de participation financière présentée _____
 Signature de l'Agence _____
 Date: _____

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? :
 Oui
 Commentaires additionnels:
Belle qualité d'exécution.
 Le pourcentage des tiges de qualité est de 60%

8 - ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE LA BIODIVERSITÉ

10 - ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER
 J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence
 J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence
 Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante : _____

Rapport préparé par **Yves Harnois tech.f.** Date **2021-03-18**
 Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de : **Marc Beaubien ing.f.**
 no de permis 85-036

Approval sig. f. _____ Date **06/21-03-21**
05511G1190298 21-03 1